
RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
2017-10-06

RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

LIGUE ET CHAMPIONNAT

HOCKEY SCOLAIRE

Table des matières

Article 1	Règlements	1
Article 2	Identification des catégories	1
Article 3	Admissibilité	1
Article 4	Formation des équipes	1
Article 5	Uniforme d'équipe.....	2
Article 6	Composition de l'équipe	2
Article 7	Formule de la ligue	3
Article 8	Pointage au classement.....	3
Article 9	Bris d'égalité.....	4
Article 10	Formule des parties / Particularités	4
Article 11	Sanctions	5
Article 71	Attribution des championnats.....	6
Article 72	Mérites sportifs.....	6
Article 73	Responsabilité de l'équipe hôte	7
Article 74	Arbitrage.....	7
Annexe 1	Couleur des uniformes des équipes	8

ARTICLE 1 RÈGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux de la fédération de Hockey Québec, sauf les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et dans la réglementation générale du RSEQ-QCA

******Toutes les sanctions émises dans le réseau civil ne seront pas appliquées par le RSEQ-QCA.

ARTICLE 2 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

Atome	Du 1 ^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005
Benjamin	Du 1 ^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2005
Cadet (S3)	Du 1 ^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2003
Juvenile	Du 1 ^{er} juillet 1999 au 30 septembre 2002

ARTICLE 3 ADMISSIBILITÉ

3.1 Sont exclus : Tous joueurs évoluant dans la ligue de hockey division 1 du RSEQ, de la ligue LHPS majeure ou évoluant dans une équipe midget espoir, midget AAA ou bantam AAA.

****** *Tout joueur junior devra remplir un formulaire d'admissibilité spéciale et être accepté par le RSEQ-QCA.*

****** *Les joueurs qui sont réservistes dans les ligues mentionnées à l'article 4 peuvent jouer dans les ligues du RSEQ-QCA.*

3.2 Les équipes devront inscrire leurs étudiants-athlètes et entraîneurs dans le système de gestion S1.

Le calibre du niveau civil de chacun des joueurs devra aussi y être inscrit.

Le RSEQ-QCA se garde le droit d'aller valider auprès de la FQH la liste des joueurs par équipe.

3.3 Pour être admissible au championnat régional, un joueur doit avoir joué 40% des parties de la saison régulière (exemption pour justification médicale seulement).

Les gardiens de but ne sont pas soumis à cette règle.

3.4 Gardien de but

Lors du championnat régional, une équipe qui a un gardien de but blessé et/ou absent peut aligner un autre gardien de but d'une catégorie inférieure.

ARTICLE 4 FORMATION DES ÉQUIPES

- Les joueurs S1 ne sont pas considérés comme des joueurs doubles lettres sauf les joueurs de Bantam AA-BB et les joueurs PW AAA.
- Les joueurs PW AA et AAA sont admissibles.
- Les PW AAA sont acceptés et considérés comme des joueurs doubles lettres.
- Les joueurs de la **LHPS mineurs** sont considérés comme des joueurs doubles lettres.

Classification des équipes

BENJAMIN

Division 2 :	Aucune restriction
Division 2-b	6 joueurs et plus double lettre
Division 3	5 joueurs et moins double lettre
Division 3-b	<u>6 joueurs secondaire 2</u> seulement et aucun joueur double lettre

CADET

Division 2 :	Aucune restriction
Division 2-b	6 joueurs et plus double lettre
Division 3	5 joueurs et moins double lettre
Division 3-b	Aucun joueur double lettre et joueur de la LHPS

JUVÉNILE

Division 2-b	Aucune restriction
Division 2-c	6 joueurs et plus double lettre
Division 3	5 joueurs et moins double lettre
Division 3-b	Aucun joueur double lettre et joueur de la LHPS

ARTICLE 5 UNIFORME D'ÉQUIPE

- 5.1 L'institution-hôte doit prévoir des chandails supplémentaires d'une couleur distincte.
- 5.2 L'institution-hôte doit porter un uniforme de couleur distincte de l'uniforme des visiteurs.
- 5.3 Tous les joueurs d'une équipe doivent obligatoirement porter des gilets de modèle et de couleur uniforme. Le gardien de but n'est pas soumis à cette règle.

ARTICLE 6 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 6.1 Joueurs habillés / partie :
 - Maximum = illimité
 - Minimum = 9 + 1 (gardien)
- 6.1.1 Joueurs habillés/partie division 2
 - Benjamin :
 - Maximum = illimité
 - Minimum = 12 joueurs
 - Cadet et juvénile :
 - Maximum = 17 joueurs
 - Minimum = 12 joueurs
- 6.2 L'équipe peut être composée de garçons et de filles sans distinction.

ARTICLE 7 FORMULE DE LA LIGUE

- 7.1 Le benjamin D2, le cadet D2 ainsi que le juvénile D2b sont avec **contact physique.**
- 7.2 Les autres catégories sont **sans contact.**

ARTICLE 8 POINTAGE AU CLASSEMENT

- 8.1
- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| Partie gagnée : | 3 pts |
| Victoire en prolongation | 2 pts |
| Défaite (prolongation) : | 1 pt |
| Défaite : | 0 pts |
| Forfait : | 0 pt (pointage de buts 0-2) |

**Pour les parties qui se terminent par forfait, lors d'égalité au classement final, le RSEQ-QCA prendra le pointage réel de la partie.*

- 8.2 Chaque équipe qui respecte la norme de base établie en minutes de punition se mérite un point franc jeu additionnel au classement général.

Si la norme de base en minutes de punition n'est pas respectée, l'équipe n'aura pas de point supplémentaire.

Division	Minutes de punition	Points
Benjamin	12 minutes et –	1
	13 minutes et +	0
Cadet	14 minutes et –	1
	15 minutes et +	0
Juvénile	16 minutes et –	1
	17 minutes et +	0

Cependant toute punition majeure, expulsion, forfait et/ou manquement majeur au code d'éthique et de la charte de l'esprit sportif prive l'équipe de ce point.

En éliminatoires

À la 25^e minute de punition d'une équipe, en temps régulier, cette équipe est automatiquement disqualifiée et on met un terme à la rencontre (ne s'applique pas si survient lors de la prolongation).

- 8.3 Le pointage officiel et à indiquer dans le classement est limité à un écart de 7 buts.

Point d'esprit sportif

Dans un calendrier de 10 parties, les équipes doivent récolter 6 points d'esprit sportif pour avoir accès au régional. S'il y a plus de parties, c'est 60% des points d'esprit sportif que l'équipe devra récolter.

ARTICLE 9 BRIS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité, les critères seront appliqués dans l'ordre suivant sans revenir à un critère précédent avant d'avoir complété toutes les étapes suivantes :

1. Le nombre de points récolté des parties des équipes à égalité;
2. Plus grand nombre de victoires en temps régulier;
3. Plus grand nombre de victoires des équipes à égalité;
4. Plus grand quotient des « points pour »/ « points contre » des parties impliquant les équipes à égalité;
5. But pour + but contre divisé par but contre des parties impliquant les équipes à égalité.

ARTICLE 10 FORMULE DES PARTIES / PARTICULARITÉS

10.1 Chaque partie se déroule de la façon suivante :

- 1^{re} période : Douze (12) minutes
- 2^e période : Quinze (15) minutes
- 3^e période : Quinze (15) minutes
- La plage horaire pour une partie est de quatre-vingt-dix (90) minutes
- Une période de trois (3) minutes est allouée à l'échauffement avant chaque partie.

En 2^e période, l'entraîneur de l'équipe qui tire de l'arrière par 5 buts et plus peut demander le temps continu. Lors des 5 dernières minutes de la rencontre, si un écart de 5 buts et plus sépare les 2 équipes, la partie se termine automatiquement en temps continu.

En 2^e période, dès que l'écart atteint 7 buts, la partie se termine automatiquement en temps continu.

10.2 1 temps mort / partie / équipe.

10.3 Prolongation saison régulière

- Fusillade à 3 joueurs (en alternance)
- Fusillade 1 joueur à la fois, toujours avec des joueurs différents

Prolongation championnat

Si l'une ou les deux équipes ont perdu leur point de valorisation à l'éthique sportive, en prolongation, elles devront jouer avec un joueur en moins tout au long de la prolongation.

- 1 - 5 minutes* à 5 joueurs incluant le gardien.
 - 2 - 5 minutes* à 4 joueurs incluant le gardien
 - 3 - Fusillade à 3 joueurs (en alternance).
 - 4 - Fusillade 1 joueur à la fois, toujours avec des joueurs différents.
- ** (Les joueurs de l'étape 3 ne peuvent pas revenir à l'étape 4)**

En prolongation, le temps est continu et la partie prend fin dès le premier but, cependant la dernière minute est chronométrée.

Une pause de transition maximale de 30 secondes entre chaque étape est accordée.

10.4 Arrêt de partie pour fautes majeures

Une 2^e faute majeure (D) dans une rencontre pour la même équipe et/ou une 1^{re} faute majeure (D) commise durant les 5 dernières minutes d'une partie met immédiatement fin à la rencontre.

Précisions à considérer

- Dans le cas d'une bataille, tous les joueurs impliqués recevront une faute majeure et seront expulsés de la ligue;
- Dans le cas d'une bataille, l'équipe du **joueur agresseur** sera considérée fautive, donc l'équipe perdra la partie par forfait;
- Si les 2 joueurs sont également impliqués, les 2 équipes seront également fautives, donc possibilité d'une double défaite par forfait.

Sanctions lors de l'arrêt de la partie dans les 5 dernières minutes de jeu

- L'équipe fautive perd sa partie par forfait ;
- L'équipe perd son point d'esprit sportif pour la rencontre ;
- Amende de 25\$.

Si récidive en saison, l'amende doublera ainsi que les frais d'arbitrage.

ARTICLE 11 SANCTIONS

Toute suspension doit être purgée selon les dispositions de l'article 7.5.6 des règlements administratifs de la Fédération de Hockey Québec à l'exception de :

11.1 Bagarre

Un joueur identifié comme agresseur (coup de poing) est exclu de la ligue pour l'année en cours. Si 2 joueurs sont impliqués dans une bataille, ils sont exclus de la ligue pour l'année en cours. Les sanctions selon l'implication des joueurs dans une bagarre seront émises selon le rapport de l'officiel. S'il y a récidive dans la même équipe lors de la journée, cette dernière est exclue pour la journée et son cas est soumis au comité de vigilance.

11.2 Pénalités mineures dans une rencontre

Un joueur qui se voit décerner une 6^e minute de punition dans une même rencontre est automatiquement exclu de la rencontre (cette exclusion n'entraîne pas de suspension automatique pour la prochaine rencontre). Le marqueur doit avertir l'entraîneur après la 4^e minute de punition d'un joueur.

11.3 Faute majeure

Lors d'une faute majeure avec expulsion, le joueur devra être suspendu à la rencontre suivante. (L'entraîneur se doit d'appliquer ce règlement.) Le cumul de 2 majeurs avec expulsion dans la saison, le joueur est exclu de la ligue.

Mise à jour
RÈGLEMENTS

2017-10-06
SPÉCIFIQUES

CHAMPIONNAT

HOCKEY SCOLAIRE

ARTICLE 71 ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS

Les écoles qui désirent accueillir un championnat régional devront faire parvenir le document de mise en candidature avant le 15 février. Un minimum de deux dates sera demandé lors de la mise en candidature.

L'attribution des lieux de championnats régionaux sera faite en fonction des mises en candidature et du classement en date du dernier vendredi de février.

Les championnats auront lieu entre le 15 et le 30 mars

L'attribution des lieux de championnats régionaux est faite à la fin de la saison régulière en fonction du classement général.

ARTICLE 72 MÉRITES SPORTIFS

Saison régulière

Une bannière locale est à l'enjeu à la suite du calendrier régulier pour chacune des ligues et/ou sections.

Championnat régional

Division 2-b

- Bannière régionale
- Médailles régionales Or-Argent-Bronze (25 médailles / équipes)

Division 3 et 3-b

- Bannière locale
- Médailles Or-Argent-Bronze (25 médailles / équipes)

Aucune médaille ne sera remise dans les catégories de niveaux 2 de séries éliminatoires.

***Il n'y aura plus de finale de bronze dans la catégorie juvénile.*

ARTICLE 73 RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE HÔTESSE

L'équipe hôte devra fournir des rondelles à toutes les équipes du tournoi.
Un bac disponible pour chaque équipe.

ARTICLE 74 ARBITRAGE

74.1 Division 2

Trois (3) arbitres seront appointés pour chacune des parties, toutefois, advenant la présence de deux (2) arbitres, la partie devra se jouer.

S'il y a absence des arbitres, les deux équipes devront s'entendre à savoir si la partie va se jouer.

74.2 Division 2b/ 3 / 3b

Deux (2) arbitres seront appointés pour chacune des parties, toutefois, advenant la présence d'un seul arbitre, la partie devra se jouer quand même. S'il y a absence des arbitres, les deux équipes devront s'entendre à savoir si la partie va se jouer.

ANNEXE 1 COULEUR DES UNIFORMES DES ÉQUIPES

**Mise à jour après la réunion de la ligue.

#	Institutions	Couleurs
1	Académie Saint-Louis	Local : jaune / visiteur : marine
2	Ancienne-Lorette	Noir (Style Ottawa)
3	Aubier	Rouge / Blanc
4	Benoît-Vachon	Blanc / Bleu
5	Beaurivage	Noir / Blanc
6	Camaradière	Bleu / Blanc
7	Cardinal-Roy	Rouge
8	CFER Navigateurs	Bleu / Vert / Blanc
9	Chanoine-Beaudet	Blanc / Gris / Vert
10	Champagnat-Guil. Couture	Blanc / Rouge
11	Clé du Boisé	Blanc / Marine
12	Collège des Compagnons	Noir / Mauve (Style Los Angeles)
13	Deux-Rives	Rouge
14	Donnacona	Noir (Style Pittsburgh)
15	Disraëli	Jaune / Noir
16	Etchemins	Bleu / Rouge
17	Jésus-Marie Beauceville	Bleu-Gris / Blanc
18	Louis-Jaques-Casault	Bourgogne
19	Louis-Jobin	Bleu et blanc
20	Mont Sainte-Anne	Rouge / Noir
21	Odyssée Lafontaine	Noir / Blanc / Jaune (Style Boston)
22	Pionniers (Trois-Rivières)	Rouge / Blanc
23	Plateau	Bleu / Blanc
24	St-Damien	
25	Rivières-du-Loup	Blanc / Noir
26	Samuel-de-Champlain	Noir-Blanc
27	Saint-Anselme	Rouge / Blanc
28	Thetford Mines	Vert Forêt
29	Saint-François (polyvalente)	Rouge
30	Saint-Marc-des-Carières	Bourgogne / Bleu
31	St-Patrick's	Vert Kelly
32	École sec. Veilleux	Jaune
33	St-Prosper (Abénaquis)	Noir (Boston)
34	Collège Sainte-Anne (La Pocatière)	Rouge
35	St-Jean-Eudes	Orange / Vert